



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC36_120523
AN06420230512030

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à PAU le 12 mai 2023

Monsieur Nicolas PATRIARCHE
Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 064-286400031-20230512-DEJIC36_120523-AR

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Pour	Arrêté d'annulation n° DEJIC36_120523
V064230300987004001	Adjoint technique	Agent d'entretien en crèche		35h00	Communauté de communes lacq-orthez - CCLO 64150 Mourenx	01/05/2023	Envoyé en préfecture le 12/05/2023 Reçu en préfecture le 12/05/2023 Publié le 12/05/2023 ID : 064-286400031-20230512-DEJIC36_120523-AR S2LO